

Extrait du Registre des Délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 9 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 2 février 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : Mme Nicole GODARD, M. Antoine AUBRY, M. Philippe BRIARD, Mme Lydie BROTIN, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Valentin GOETHALS, M. Claude JVALET, Mme Evelyne MASSICOT, M. Michel SAVARY (suppléant de M. Patrick SIMON)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (suppléant de M. Nicolas GUILLAUME)	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Aurélie GIGAN, Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN		
CC Baie du Cotentin : Mme Valérie MILLOT, Mme Chantal LELAVECHEF, M. Michel LEBLANC	X	X
Pouvoirs : Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Charly VARIN a donné pouvoir à M. Laurent PIEN ; M. Damien PILLON a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, Mme Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, M. Jérôme VIRLOUVET (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF (CC Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 25	20	
Nb de délégués suppléants présents : 2	2	
Nb de pouvoirs : 3	2	
Nb de votants : 30	24	

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-03 : Régularisation de l'actif suite au démantèlement de l'unité de méthanisation

Vu la délibération n°2021-35 en date du 17 décembre 2021, autorisant le démantèlement de l'unité de méthanisation et listant les biens et process pouvant faire l'objet du démantèlement,

Considérant qu'à la date du 30 avril 2023, l'intégralité de l'ensemble biofiltre du bâtiment de méthanisation a été démantelé, et les déchets évacués vers l'ISDND de Saint-Fromond, Il convient d'ajuster l'inventaire de la manière suivante :

Inventaire n° 671 J : Construction du pôle environnement, secteur méthanisation VNC du bien au 31.12.2023 : 14 608 115.19 €				
AJUSTEMENT AU COURS DE L'EXERCICE SORTIE POUR MISE AU REBUS				
<i>Process : unité de désodorisation</i>				
Equipement	Acquisition TTC	Amortissements constatés 2013 à 2023	VNC 31.12.2023	Valeur nette à sortir 31.12.2023
Ensemble biofiltre	930 182.96 €	204 640.25	725 542.71 €	725 542.71 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à ajuster l'inventaire n°671J « Construction du pôle environnement – secteur méthanisation » et à régulariser l'actif suite à la mise au rebus de l'ensemble biofiltre de l'unité de désodorisation.

Ainsi délibéré en séance,
Le 9 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : 19 FEV. 2024

Mis en ligne le : 19 FEV. 2024